

Télécopie

À : Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Fax : 1-819-994-0218

De : Carmen Gibbs, Directrice générale
Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

Date : 5 octobre 2012

Téléphone : 506 852-3313

Pages : 12 (incluant celle-ci)

Objet : lettre d'appui Observations en réponse à l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-369

Vous trouverez ci-joint les observations sous forme de court mémoire en réponse à la publication de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-379 de la part de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.

Moncton, le 5 octobre 2012

1. Par le présent mémoire, l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) fait part de ses observations sur le renouvellement des licences de la Société Radio-Canada (SRC) et CBC, et ainsi manifester son appui pour le renouvellement des licences dans le cadre de l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-379. **L'AAAPNB souhaite être invité à comparaître lors des audiences publiques de novembre** pour bien représenter les intérêts des artistes de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.
2. L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick (AAAPNB) est un organisme de services aux arts qui regroupe plus de 250 artistes professionnel.le.s actifs principalement au Nouveau-Brunswick, mais aussi en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard, à Terre-Neuve, au Québec. Elle a pour mission de promouvoir et de défendre les droits et les intérêts des artistes et de faire reconnaître leur contribution au développement de la société.
3. En tant que porte-parole et point de rassemblement des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick, l'AAAPNB voit d'abord à défendre et à représenter les intérêts des artistes auprès des instances politiques et communautaires qui influent sur leur situation socioéconomique. Elle met aussi à la disposition des artistes un éventail de services, individuels et collectifs, afin d'appuyer leur pratique professionnelle. Elle participe à la consolidation des disciplines artistiques et contribue, plus largement, au développement d'un écosystème favorable à l'épanouissement et au rayonnement des artistes. Elle établit enfin des partenariats stratégiques avec d'autres secteurs dans le but de positionner les artistes et les arts dans toutes les sphères de la société.
4. L'AAAPNB a dirigé les États généraux des arts et de la culture qui ont donné lieu au Grand rassemblement en 2007. Ces travaux menés de concert avec tous les autres secteurs de la société (affaires, éducation, municipalités, jeunes, etc.) ont permis de dresser les besoins des arts et de la culture dans la province et la marche à suivre. L'AAAPNB a par la suite publié la *Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la communauté acadienne* qui sert de guide pour l'amélioration de la place des artistes et de la culture au Nouveau-Brunswick. La Stratégie globale a été adoptée et traduite en 2011 par la communauté anglophone de la province, par l'entremise d'ArtsLink NB.

Importance d'un radiodiffuseur public

5. La Société Radio-Canada est un joueur incontournable du paysage médiatique canadien et elle doit recevoir un financement gouvernemental adéquat, qui lui permet de

2

répondre à toutes les composantes de son mandat complexe. En tant que radiodiffuseur public, la Société favorise l'émergence d'une expression culturelle canadienne distincte et la fait rayonner dans le monde entier. Puis, elle facilite un dialogue culturel d'un océan à l'autre à l'autre. En ce faisant, elle contribue à l'unité canadienne et à la cohésion sociale, souvent fragilisées par les nombreux défis à laquelle notre société moderne est confrontée. Pour la modique somme de 34 \$ par année¹, les Canadiens et Canadiennes ont accès à plusieurs services médiatiques hautement professionnels dispensés, entre autres, par la Première chaîne, Espace Musique, la télévision de Radio-Canada, RDI, ARTV, Explora, via plusieurs sites web et des applications mobiles novatrices. Nous sommes d'avis que cette brochette diversifiée est d'une très grande richesse pour la société canadienne. Nous ne pouvons qu'imaginer ce qui viendrait enrichir ces services de haute gamme si la SRC bénéficiait du 164 \$ par citoyen qu'investissent les Norvégiens dans leur service de radiodiffusion public².

6. Le Canada a besoin d'un radiodiffuseur public, car seulement celui-ci peut garantir des informations et une programmation variées et éclairantes, qui ne sont pas biaisées par les intérêts et les orientations d'un propriétaire privé. De fait, un radiodiffuseur public est une voix unique dans le paysage médiatique, qui se doit de demeurer toujours au service des citoyens. Évidemment, le fait que le mandat de la Société Radio-Canada oblige celle-ci à être présente dans toutes les régions du pays, et ce, dans les deux langues officielles, fait de la SRC le seul média canadien véritablement national, capable de refléter toutes les composantes de la mosaïque canadienne dans sa diversité la plus complexe. Dans un pays comme le nôtre, où la diversité est abondante et en pleine expansion, le rôle d'un radiodiffuseur public qui favorise le pluralisme des voix et le rayonnement de toutes les cultures est d'une importance capitale.
7. Dans le pays immense qui est le nôtre, une couverture radio, télévision et internet véritablement nationale ne sera économiquement jamais rentable pour l'industrie privée. Souvenons-nous que Radio-Canada et CBC diffusent en français, en anglais et en huit langues autochtones, du nord au sud et d'est en ouest et que la société publique joue un rôle primordial dans nos communautés. Radio-Canada Acadie est un instrument incontournable de la société acadienne depuis plus de 25 ans tout comme les autres stations et bureaux à travers le pays assurent aux francophones (dont ceux et celles qui vivent en situation minoritaire) rayonnement et information. S'il fallait ne diffuser que là où les revenus publicitaires et les cotes d'écoute le justifient, il n'y aurait pas grand signal radio, onde télé ou couverture Web hors du triangle doré Montréal-Ottawa-Toronto.

¹ Nordicité, *Analyse du soutien public accordé à la radiodiffusion publique et autres instruments culturels au Canada*, avril 2011, p. 4

² Ibid.

8. Il est important de préciser que pour de nombreuses communautés francophones et acadiennes, la SRC est le seul média de langue française auquel elles peuvent avoir accès. Il reste des défis au niveau de l'accès, particulièrement pour certaines communautés francophones dans les territoires nordiques, à Terre-Neuve et dans les régions très éloignées des grands centres. Évidemment, il reste aussi certains défis au niveau de l'accès à la large bande (internet haute vitesse) dans certaines de nos communautés, ce qui fait en sorte que certains n'ont pas un accès optimal au site web de Radio-Canada. Il s'agit d'un enjeu problématique à nos yeux, puisque la SRC diffuse de plus en plus de contenu original via ses plateformes numériques.

Respect du mandat de Radio-Canada

9. Radio-Canada constitue la première source d'information, mais aussi de production, de coproduction et de diffusion de contenu audiovisuel en Acadie. Les nouvelles, les émissions, les documentaires, les événements diffusés sur toutes les plateformes du diffuseur public constituent un miroir essentiel de notre société, et représente également une porte tournante vers les autres communautés et provinces canadiennes. Cette porte tournante projette notre identité, nos artistes, nos images chez les autres et, par le même mouvement, nous ramène les images d'ailleurs. Nous nous voyons à Radio-Canada et nous voyons nos concitoyens.
10. Au fil des ans, l'engagement de la SRC s'est aussi manifesté par plusieurs démarches de développement des artistes et des ressources artistiques et culturelles dans des communautés franco-canadiennes. De 1755 et Angèle Arseneault à Lisa LeBlanc et Radio Radio, nombreux sont les artistes acadiens qui ont été accompagnés et appuyés par la SRC à une étape critique de leur démarche professionnelle. Au niveau national, la SRC est signataire de l'*Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne*, une entente de collaboration entre la Fédération culturelle canadienne-française, ses membres et plusieurs agences culturelles clés. Leur rôle en tant que partenaire dans le cadre de cette entente a notamment favorisé le partenariat avec la station Acadie pour la diffusion de la célébration de l'excellence artistique que constitue la Soirée des Éloizes. Toutes ces initiatives favorisent le rayonnement de notre peuple qui vit en situation minoritaire du point de vue des arts et de la culture et contribuent à faire rayonner l'expression culturelle franco-canadienne. Nous espérons que ces manifestations d'engagement se maintiendront à l'avenir, malgré l'abolition progressive du FAPL, qui réduira forcément les ressources dont dispose la SRC.
11. Comme la *Loi sur la radiodiffusion* le stipule, Radio-Canada a pour mandat de proposer une programmation qui doit «réfléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions.» Avec un respect sans faille de son

mandat, Radio-Canada proposerait une communication à multiples sens entre les communautés canadiennes, dont celles qui sont en situation linguistique minoritaire. Selon nos observations, ce n'est pas toujours le cas. Les régions ne font toujours pas leur poids.

12. L'AAAPNB est d'avis qu'il y a place à amélioration pour faire en sorte que les préoccupations, les talents artistiques et les enjeux culturels des communautés franco-canadiennes et acadiennes soient davantage présentés et pris en compte au réseau national de la SRC. Il y a encore beaucoup trop de contenus spécifiquement montréalais qui sont diffusés sur les diverses plateformes qu'anime la SRC. Il est en effet très important que le téléspectateur qui choisit de regarder les nouvelles se reconnaisse autant au réseau que dans les stations locales. Il est primordial que les nouvelles voyagent dans les deux sens, soit du réseau vers les stations locales et des stations locales vers le réseau. La notion du reflet de toutes les communautés dans les émissions du réseau est primordiale pour la survie des communautés franco-canadiennes, et ce, tant au niveau local qu'au niveau national. Évidemment, le téléspectateur veut avoir accès à des nouvelles internationales et pancanadiennes, des nouvelles de tout le pays pas juste des nouvelles montréalaises provenant du Québec. Il en est ainsi pour l'auditeur de la Nouvelle-Écosse qui syntonise Espace musique. Il doit pouvoir entendre Michel Rivard ou Cœur de Pirate, certes, mais il doit aussi entendre régulièrement Radio Radio, Daniel Léger ou Les Hay Babies. Nous n'avons pas encore atteint ce niveau de représentativité, et l'Acadie ainsi que la francophonie canadienne ne bénéficient pas encore du niveau d'accès aux arts et à la culture souhaité sur les ondes du diffuseur public national, pour notre bien et de celui des Québécois.es.
13. Le plan stratégique actuel de Radio-Canada s'intitule « Partout, pour tous. » Vraiment? Permettez-nous de souligner que si nous sommes convaincus de la volonté, au niveau de la haute direction, de faire de cet énoncé une réalité, elle n'est pas partagée par les échelons inférieurs de la Société Radio-Canada, par les animateurs, recherchistes, réalisateurs et autres qui, en règle générale, ne connaissent pas suffisamment le pays qu'ils sont engagés à servir pour chercher plus loin que les professionnels à côté d'eux. En fait, il semble que tous ces artisans considèrent Radio-Canada comme une station régionale bien plus que comme le réseau national qu'il est censé être. C'est ainsi que des émissions comme *la Semaine Verte*, *l'Épicerie*, *la Facture* et autres ne sortent pratiquement jamais (intellectuellement ou physiquement) de la Belle Province; que des événements d'envergure nationale ou internationale ne sont commentés qu'à partir de Montréal, avec des experts québécois. Il n'y a pas plus d'artistes acadiens ou francophones dans les émissions culturelles, que d'économistes francophones dans les émissions sur les finances ou de commentateurs politiques acadiens dans les émissions d'affaires publiques. Cette situation est très dommageable pour l'Acadie (pour ne parler que pour notre région) qui a le sentiment d'être une citoyenne de deuxième classe auquel l'on ne sollicite pas son opinion. Ce n'est pas en voyant uniquement des Québécois à l'antenne que les Acadiennes et Francophones vont se sentir valorisés ou, comme l'exprimait un

auditeur acadien, « avoir le sentiment de faire partie d'un pays en regardant les nouvelles ». À plus long terme enfin, c'est la mémoire québécoise dans toute sa diversité qui est préservée, au détriment de la nôtre – et de celle de la francophonie canadienne dans son ensemble.

14. Il reste des progrès à faire au niveau *du reflet de la globalité canadienne* et en ce qui a trait à *rendre compte de la diversité régionale*. Le radiodiffuseur public ne devrait pas avoir les mêmes contraintes de cote d'écoute qu'a le secteur privé. En ce sens, il devrait donc s'acquitter, entres autres, plus activement à *refléter la situation et les besoins particuliers des communautés franco-canadiennes* sur le réseau national aux heures de grande écoute.
15. Radio-Canada fait face à des besoins sans cesse croissants de revenus publicitaires, dont les tarifs sont directement liés aux cotes d'écoute. Cette situation dicte à Radio-Canada ses émissions, ses intervenants et ses choix éditoriaux. Nos artistes, dont certains réussissent pourtant très bien ailleurs dans le monde, ne sont que très rarement au réseau national, sous prétexte que « les artistes acadiens ne sont pas assez connus au Québec », impliquant par là que les auditeurs québécois ne les écouteront ou ne les regarderont pas. C'est précisément le cas de la Soirée des Éloizes produite par l'AAAPNB. Est-ce ainsi, pour citer une autre partie du mandat de la SRC, qu'on « renseigne, éclaire et divertit »?, qu'on crée une « identité nationale »?, à moins, bien sûr, de vouloir créer une identité québécoise.
16. Par exemple, les communautés acadiennes, franco-manitobaines et saguenéennes ont beaucoup en commun, davantage qu'elles ne le croient. Cependant, le pupitrage et la sélection des nouvelles se font par la station de Montréal qui décide ou pas de rediriger les nouvelles. Autre exemple : l'AAAPNB produit depuis 1998 un évènement unique en Acadie, *Les Éloizes* qui récompense l'excellence dans toutes les disciplines artistiques. Cette soirée de reconnaissance bien que diffusée en Acadie ne l'est toujours pas sur les ondes de Radio-Canada national ou même de façon régionale dans les communautés ontariennes ou manitobaines. Cependant, les galas produits au Québec sont diffusés intégralement chaque année sur le réseau national, que ce soit celui de l'ADISQ ou des Gêmeaux.
17. De plus, En 2007, puis en 2009, la Société Nationale de l'Acadie a rendu publiques des études sur la présence des régions au réseau national (radio et télévision). Le bilan n'était pas rose; il indiquait clairement que nouvelles, intervenants, experts, commentateurs politiques et sujets traités dépassent rarement le Québec, voire même Montréal. Un exemple concret plus récent illustre ce propos : les dernières élections provinciales au Québec qui ont occupé la une et les premières minutes des nouvelles «nationales» jour après jour. Ne se passait-il rien au Canada, ce pays dont Radio-Canada tire son nom? Qu'en est-il alors du mandat de « contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales »?

Importance des régions chez Radio-Canada

18. La station Acadie de Radio-Canada est un partenaire incontournable dans la vie artistique de la communauté acadienne des provinces de l'Atlantique. Cela va sans dire. Cependant, la place de l'Acadie au sein du réseau national soulève chez nous des préoccupations, préoccupations que nous soulevons ici.
19. La *Loi sur la radiodiffusion* précise que Radio-Canada a comme mandat de « refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions ». Nous observons un phénomène qui va en sens contraire : une « montréalisation » de Radio-Canada qui se fait au détriment des régions sur les ondes. Pourquoi? Il semblerait que la haute direction sise à Montréal ne prenne pas toujours en considération les autres communautés canadiennes, notamment les communautés francophones en situation minoritaire. Ces dernières tentent tant bien que mal à se tailler une place dans les diffusions nationales en heure de grande écoute. Depuis le dernier renouvellement des licences il y a 13 ans, la place qu'occupe l'Acadie au sein du réseau radio-canadien ne semble pas s'être beaucoup améliorée.
20. L'administration de Radio-Canada semble concevoir le réseau davantage comme un pilier central qui émet vers les régions. Internet nous permet de concevoir le réseau autrement: l'interconnexion entre des pôles, des régions, des émetteurs et des stations. L'information et le contenu produits devraient se promener davantage entre les régions sans devoir transiter par le centre qui juge de l'importance de l'information et aiguillonne le contenu.
21. Nous croyons fermement que l'amélioration du reflet de nos communautés, de nos artistes et de notre culture au réseau national passe par une plus grande capacité de prise de décision dans les régions. Le Canada s'étant au-delà des frontières de Montréal. En écoutant Radio-Canada, il est plus clair que le diffuseur public devrait « contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales ». Il semble que ce ne soit pas toujours le cas.
22. Bien sûr, pour pouvoir diffuser du contenu régional à l'antenne nationale, il faut avoir accès à du contenu régional. Le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) a réussi en peu de temps à redonner un souffle nouveau à la production locale d'émissions, de documentaires, de nouvelles qui reflète qui nous sommes. Rapidement, ce Fonds a eu un effet levier dans les régions et les argents que les stations régionales investissent localement ont généré des emplois directs et indirects (réalisateurs, comédiens, journalistes, scénaristes, producteurs, techniciens, etc.) Le FAPL a permis de développer et de maintenir des postes où la langue de travail est le français, et ce, dans des régions où il est parfois difficile de se trouver un emploi en français. Les emplois

qui ont ainsi été créés ont souvent été occupés par des jeunes (journalistes ou autres) et en ce sens ces emplois ont servis à former une relève.

23. Nous sommes persuadés que l'élimination progressive de ce fonds, parallèlement à l'absorption d'une réduction de budget de l'ordre de 10%, coupera le rayonnement de nos régions, notamment des communautés de langues officielles en situation minoritaire, sur les ondes de notre diffuseur public. Nous croyons également qu'elle constituera un frein à son développement.
24. Dans notre lettre d'appui à la création du FAPL, nous argumentions que ce fonds a permis d'augmenter l'offre d'émissions régionales plus variées, d'une plus grande diversité de genres — et non seulement de l'information. Nous croyons toujours que l'avenir culturel de l'Acadie, de nos communautés, ne dépend pas que des informations locales. En Acadie, des émissions, des téléseries dramatiques et des documentaires ont pu être produites à même ce fonds : nommons *L'Étéjournal*, la *Revue acadienne*, la soirée des *Éloizes*, *Belle-Baie* et les documentaires *Éloge du chiac*, *part deusse*, *Cayouche ou le temps d'une bière*, *Kedgwick et Hasroun*. Nous craignons que ces productions ne soient pas renouvelées, ou que moins de documentaires et de séries dramatiques ne soient produits avec l'appui de Radio-Canada.

Opportunités et défis numériques

25. La SRC offre de plus en plus de contenu multiplateforme et perfectionne son site web en profitant de la géolocalisation ce qui permet, par exemple, de s'assurer, qu'à Caraquet, on ait immédiatement accès aux nouvelles régionales dès qu'on ouvre le radio-canada.ca. Cette nouvelle façon de faire permet aussi de créer des microsites ultras locaux afin de couvrir des événements très particuliers à moindres frais pour des auditoires motivés et intéressés. Cela permet aussi de bonifier le contenu diffusé sur les plateformes traditionnelles en ajoutant des compléments d'information interactifs afin d'engager un dialogue avec les francophones d'un bout à l'autre du pays. Ces innovations technologiques permettent aussi une plus grande flexibilité de la diffusion de la programmation. Nous félicitons la SRC de ces nombreuses innovations, qui viennent enrichir les services offerts à l'ensemble des Canadiens, notamment à la francophonie canadienne.
26. Toutefois, l'Enquête internationale sur l'alphabétisme et les compétences des adultes (EICA) révélait en 2003 que 56 % des francophones au Canada éprouvent des difficultés sérieuses avec la lecture et l'écriture. La prochaine enquête de ce genre est prévue en 2013, mais l'on anticipe que ce niveau demeurera constant. Les Canadiens analphabètes cherchent souvent à éviter les situations où ils ont à lire et lorsqu'ils parviennent à décoder une phrase ils n'en saisissent pas forcément le sens. Il nous semble que la SRC devrait tenir compte du taux élevé d'analphabétisme dans nos

communautés en développant ces contenus web. Même si le web regorge de ressources vidéo et audio, il faut savoir lire et écrire pour pouvoir en profiter. Vu l'état actuel des choses, un nombre grandissant de contenus demeurent inaccessibles pour des centaines de milliers de Franco-canadiens.

27. Le développement des plateformes numériques de la Société doit se poursuivre pour permettre à la Société de maintenir son rôle de leadership dans le domaine. Ce développement doit se faire avec précaution et en complément à une programmation qui reflète réellement les réalités franco-canadiennes. Il faut se rappeler que ces plateformes ne sont pas règlementées par le CRTC ou quelconque autre cadre juridique. Il est donc difficile pour les communautés d'exiger la place qui nous revient sur celles-ci outre par le fait que la Société doit participer au développement des communautés conformément à ses obligations liées aux articles 41 et 42 de la loi des langues officielles.

Recommandations

28. Afin que la SRC puisse mieux s'acquitter de son mandat à l'égard de l'Acadie, l'AAAPNB recommande ce qui suit :
29. Le remplacement du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale (FAPL) qui représentait uniquement pour Radio-Canada Acadie deux millions de dollars par année, sur un budget de 14 millions. Cette élimination risque de fragiliser la place de la production télévisuelle locale en Acadie, considérant les 200M\$ de coupures au budget de Radio-Canada CBC annoncés en mars 2012 par le gouvernement fédéral. Selon l'article 9(1) h) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC a la pouvoir d'agir de la sorte et a le mandat de protéger, voire de contribuer au développement des communautés de langues officielles en situation minoritaire.
30. Nous exigeons de Radio-Canada une plus grande décentralisation de la prise de décision et du contrôle du temps d'antenne nationale.
31. Nous espérons que les consultations que mène actuellement le CRTC seront concluantes et que les licences de la Société Radio-Canada seront renouvelées pour une période de cinq ans. Nous souhaitons aussi que les conditions imposées à la SRC lui laissent la flexibilité dont elle a besoin pour rester concurrentielle dans ce temps où la fragmentation des auditoires et la concentration des médias sont des enjeux imposants.
32. Nous croyons que le radiodiffuseur public est un joueur indispensable de l'espace médiatique canadien, notamment pour la francophonie canadienne. Nous croyons que la SRC contribue au développement et au rayonnement des arts et de la culture de la francophonie canadienne, et pourrait mieux le faire à l'avenir. Nous y croyons d'autant plus, que la réalité d'aujourd'hui n'est pas celle qui régnait lors du dernier

renouvellement des licences de la SRC. Nous habitons désormais un monde beaucoup plus branché, où le potentiel de rayonnement des contenus dépasse toute frontière. Nous souhaitons qu'à l'avenir, la SRC dispose des moyens suffisants, tant sur le plan de son cadre réglementaire que de son crédit parlementaire, pour qu'elle puisse servir de véritable phare culturel, partout au pays, pour tous les Canadiens.

33. Pour faire les choses autrement, Radio-Canada doit développer sa capacité de fournir des données précises sur la francophonie canadienne, plutôt que des données qui amalgament les régions hors Québec avec les régions du Québec ou encore des statistiques très générales sur les services français de la Société; et contrer par tous les moyens la «montréalisation» des ondes et s'assurer d'une diffusion accrue des artistes et de la culture franco-canadienne au réseau national. L'AAAPNB est en faveur du maintien de l'attente actuelle qui demande que la Société diffuse en moyenne un minimum de 7 heures par semaine d'émissions régionales au réseau.
34. Pour le renouvellement des licences, l'AAAPNB recommande au CRTC de suggérer que la SRC diversifie la production télévisuelle de langue française réalisée dans les régions à l'extérieur du Québec. À cette fin, nous recommandons que la SRC entreprenne la production de tous les genres d'émissions dans les régions à l'extérieur du Québec: dramatiques, documentaires, variétés et enfance jeunesse et ce en collaboration avec les producteurs indépendants de l'Acadie et de la francophonie canadienne.
35. L'AAAPNB recommande que le gouvernement réserve au moins un siège à un représentant de la francophonie canadienne au conseil d'administration de la Société.

La position de l'AAAPNB sur les propositions de la Société Radio-Canada

36. L'AAAPNB appuie la demande de la SRC que la chaîne RDI doive bénéficier d'une distribution obligatoire en vertu de l'article 9(1) h) de la *Loi sur la radiodiffusion*.
37. L'AAAPNB appuie la demande d'ARTV de bénéficier d'une ordonnance de droit d'accès afin de s'assurer que cette chaîne soit disponible dans l'offre des câblodistributeurs partout au pays.
38. L'AAAPNB appuie la demande de la Télévision de la SRC de diffuser annuellement 75 % dans la journée et 80 % durant les heures de grande écoute (19h-23 h) de contenus canadiens.
39. L'AAAPNB appuie la demande que la SRC reçoive une compensation pour l'utilisation de ses signaux locaux.

40. L'AAAPNB est en faveur du maintien de la condition actuelle de licences d'ARTV et de la télévision par rapport à la production indépendante à l'extérieur du Québec (25% hors Montréal et 25% hors Québec). Un repli sur les ressources consenties à la production indépendante issue de l'extérieur du Québec aurait directement pour effet d'affaiblir la capacité du diffuseur public à refléter les réalités régionales et à rendre compte de la diversité du pays.
41. Nous donnons également notre appui au renouvellement des licences de la CBC.

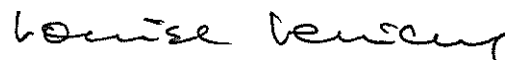
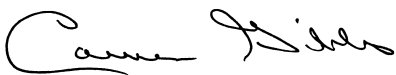
Conclusions

42. Nous espérons que les consultations que mène actuellement le CRTC seront concluantes et que les licences de la Société Radio-Canada seront renouvelées pour une période de sept ans. Nous souhaitons aussi que les conditions imposées à la SRC lui laissent la flexibilité dont elle a besoin pour rester concurrentielle dans ce temps où la fragmentation des auditoires et la concentration des médias sont des enjeux imposants. Nous tenons à préciser qu'il est critique que le CRTC assure un équilibre entre accorder cette flexibilité et prescrire des conditions nécessaires afin de s'assurer que la Société respecte pleinement ses obligations et assume davantage les responsabilités découlant de son mandat en ce qui a trait aux communautés de langues officielles en situation minoritaire. À nos yeux, cet équilibre n'a rien de paradoxal ou de contradictoire. L'AAAPNB continuera à suivre ce dossier de près, et continuera de travailler avec le CRTC et la SRC pour faire en sorte que l'esprit de la Loi sur les langues officielles et de la Loi sur la radiodiffusion soit respecté, ce qui favorisera l'essor des arts et la culture de la francophonie canadienne et acadienne, et la vitalité de nos communautés partout au Canada.
43. Nous croyons que le radiodiffuseur public est un joueur indispensable de l'espace médiatique canadien, notamment pour la francophonie canadienne. Nous croyons que la SRC contribue au développement et au rayonnement des arts et de la culture de la francophonie canadienne, et pourrait mieux le faire à l'avenir. Nous y croyons d'autant plus, que la réalité d'aujourd'hui n'est pas celle qui régnait lors du dernier renouvellement des licences de la SRC. Nous habitons désormais un monde beaucoup plus branché, où le potentiel de rayonnement des contenus dépasse toute frontière. Nous souhaitons qu'à l'avenir, la SRC dispose des moyens suffisants, tant sur le plan de son cadre réglementaire que de son crédit parlementaire, pour qu'elle puisse servir de véritable phare culturel, partout au pays, pour tous les Canadiens.

Recevez nos considérations les plus sincères.

La directrice générale,

La présidente,



Carmen Gibbs

Louise Lemieux